

1. Identification

Identificateur du produit	USC Economy Lacquer Thinner		
Autres moyens d'identification			
Code de produit	110-1		
Utilisation recommandée	Automotive Refinish Reducer/Thinner		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	Quest Automotive Products		
Adresse	600 Nova Drive SE Massillon, OH 44646 États-Unis		
Téléphone	Assistance générale	(330) 830-6000	
Courriel	rpandrus@quest-ap.com		
Personne-ressource	Ron Andrus		
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	(800) 424-9300	

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Risques pour la santé	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 3
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 1
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	Catégorie 1
Risques pour l'environnement	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison/médecin. Rincer la bouche. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Renseignements supplémentaires

42.1 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 50.35 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 50.35 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
butanone-2		78-93-3	20 to <30
acétonique		67-64-1	20 to <30
Méthanol		67-56-1	10 to <20
1-méthylethyl acetate		108-21-4	5 to <10
Éthanol		64-17-5	5 to <10
Isopropanol		67-63-0	5 to <10
Acétate de n-butyle		123-86-4	5 to <10
Toluène		108-88-3	1 to <5
Méthyl isobutyl cétone		108-10-1	0.1 to <1
Autres composés sous les niveaux déclarables			5 to <10

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
---	---

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	950 mg/m3
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	250 ppm 710 mg/m3
acétonique (CAS 67-64-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	150 ppm 2400 mg/m3
butanone-2 (CAS 78-93-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm 590 mg/m3
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 1900 mg/m3
Isopropanol (CAS 67-63-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm 980 mg/m3
Méthanol (CAS 67-56-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	400 ppm 260 mg/m3
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 410 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	Plafond	300 ppm
	TWA	200 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)	STEL	200 ppm
	TWA	100 ppm
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
	TWA	150 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
butanone-2 (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3
		200 ppm
	TWA	710 mg/m3
		150 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	TWA	590 mg/m3
		250 ppm
butanone-2 (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3
		300 ppm
	TWA	590 mg/m3
		200 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	TWA	1900 mg/m3
		1000 ppm
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	1225 mg/m3
		500 ppm
	TWA	980 mg/m3
		400 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	325 mg/m3
		250 ppm
	TWA	260 mg/m3
		200 ppm
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	STEL	300 mg/m3
		75 ppm
	TWA	205 mg/m3
		50 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	STEL	560 mg/m3
		150 ppm
	TWA	375 mg/m3
		100 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
acétonique (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
butanone-2 (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/l	Méthanol	Urine	*
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	1 mg/l	méthylisobutylcétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

Méthanol (CAS 67-56-1)

La désignation de peau s'applique

Toluène (CAS 108-88-3)

La désignation de peau s'applique

US - Tennessee OELs: Désignation de la peau

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH:

Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide.

Forme

Liquide.

Couleur

Incolore transparent ou presque incolore

Odeur

De solvant.

Seuil de perception de l'odeur

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition

56.05 °C (132.89 °F) estimation

Point d'éclair

-20.0 °C (-4.0 °F) estimation

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)

1.4 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

36 % estimation

Limite d'explosivité - inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité - supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur

140.82 hPa estimation

Densité de la vapeur

Non disponible.

Densité relative

Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau)

Non disponible.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau)

Non disponible.

Température d'auto-inflammation 240 °C (464 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 6.82 lbs/gal
Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation
Pourcentage de matières volatiles 100 %
Densité 0.82
COV 4.5 lbs/gal Substance
6.8 lbs/gal Réglementaire
543 g/l Substance
811 g/l Réglementaire

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates. Ammoniac. Amines. Isocyanates Substances caustiques. Chlore

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toxique par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Contact cutané Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.

Contact avec les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Maux de tête. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats D'essais
------------	---------	--------------------

1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)

Aiguë

Orale

DL50	Lapin	6.95 g/kg
	Rat	3 g/kg

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Aiguë

Inhalation

CL50	Rat Wistar	160 mg/l, 4 heures
------	------------	--------------------

Orale

DL50	Rat	14000 mg/kg
------	-----	-------------

Composants	Espèces	Résultats D'essais
acétonique (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	20000 mg/kg 20 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures 50.1 mg/l, 8 heures
Orale		
DL50	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
	Souris	3000 mg/kg
butanone-2 (CAS 78-93-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 8000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	11700 ppm, 4 heures
	Souris	11000 ppm, 45 minutes
Orale		
DL50	Rat	2300 - 3500 mg/kg
	Souris	670 mg/kg
Éthanol (CAS 64-17-5)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	20000 ppm, 10 heures
	Souris	39 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Cobaye	5.6 g/kg
	Rat	6.2 g/kg
	Souris	3450 mg/kg
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	12800 mg/kg
Orale		
DL50	Lapin	5.03 g/kg
	Rat	4.7 g/kg
	Souris	3600 mg/kg
Méthanol (CAS 67-56-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	15800 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	64000 ppm, 4 heures 87.5 mg/l, 6 heures
Orale		
DL50	Lapin	14.4 g/kg
	Rat	5628 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats D'essais
	Singe	2 g/kg
	Souris	7300 mg/kg
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 16000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	8.2 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	2080 mg/kg
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12124 mg/kg 14.1 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures 12200 ppm, 2 heures 8000 ppm, 4 heures
	Souris	5320 ppm, 8 heures 400 ppm, 24 heures
Orale		
DL50	Rat	2.6 g/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénécité de la cellule germinale	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénécité	Susceptible de provoquer le cancer.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénécité	
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénécité pour l'homme.
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non inscrit.	
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 17 - 19 mg/l, 96 heures
acétonique (CAS 67-64-1)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 4740 - 6330 mg/l, 96 heures
butanone-2 (CAS 78-93-3)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 4025 - 6440 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus) > 400 mg/l, 96 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 7.7 - 11.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) > 100 mg/l, 96 heures
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) > 1400 mg/l, 96 heures
Méthanol (CAS 67-56-1)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) > 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) > 100 mg/l, 96 heures
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 492 - 593 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch) 8.11 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistence et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation**Potentiel de bio-accumulation****Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau**

1-methylethyl acetate	1.02
Acétate de n-butyle	1.78
acétonique	-0.24
butanone-2	0.29
Éthanol	-0.31
Isopropanol	0.05
Méthanol	-0.77
Méthyl isobutyl cétone	1.31
Toluène	2.73

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture, Matière relative à la peinture
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Label(s)	3
Groupe d'emballage	II
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières Exceptions liées au conditionnement	IB2, T7, TP1, TP8, TP28 150
Conditionnement autrement qu'en vrac	202
Conditionnement en vrac	242

IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3H
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed.
Cargo aircraft only	Allowed.

IMDG

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II

Environmental hazards**Marine pollutant**

No.

EmS

F-E, S-E

Special precautions for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Indéterminé.

DOT**IATA; IMDG****15. Données réglementaires****Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)	Inscrit.
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	Inscrit.
acétonique (CAS 67-64-1)	Inscrit.
butanone-2 (CAS 78-93-3)	Inscrit.
Éthanol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Danger immédiat - Oui
 Risque différé - Oui
 Danger d'incendie - Oui
 Danger lié à la pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Méthanol	67-56-1	10 to <20
Isopropanol	67-63-0	5 to <10
Toluène	108-88-3	1 to <5
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	0.1 to <1

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Méthanol (CAS 67-56-1)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

acétonique (CAS 67-64-1) 6532
butanone-2 (CAS 78-93-3) 6714
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 6715
Toluène (CAS 108-88-3) 6594

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

acétonique (CAS 67-64-1) 35 %WV
butanone-2 (CAS 78-93-3) 35 %WV
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 35 %WV
Toluène (CAS 108-88-3) 35 %WV

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

acétonique (CAS 67-64-1) 6532
butanone-2 (CAS 78-93-3) 6714
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 6715
Toluène (CAS 108-88-3) 594

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

acétonique (CAS 67-64-1)
butanone-2 (CAS 78-93-3)
Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
acétonique (CAS 67-64-1)
butanone-2 (CAS 78-93-3)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
acétonique (CAS 67-64-1)
butanone-2 (CAS 78-93-3)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1-methylethyl acetate (CAS 108-21-4)
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
acétonique (CAS 67-64-1)
butanone-2 (CAS 78-93-3)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
acétonique (CAS 67-64-1)
butanone-2 (CAS 78-93-3)
Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit : Le 1er Juillet 1988
Inscrit : le 29 avril 2011
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) Inscrit: November 4, 2011

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit : Le 1er octobre 1987
Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit: March 16, 2012
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) Inscrit: March 28, 2014
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit: January 1, 1991

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit: August 7, 2009

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Oui
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	16-avril-2015
Version n°	01
Classification HMIS®	Santé: 4* Inflammabilité: 3 Danger physique: 0
Classements NFPA	Santé: 4 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0
Avis de non-responsabilité	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.